49e ANNÉE. — N° 17.015
DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS: 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux
ABONNEMENTS 3 mois 6 mois 1 an
Gironde et limitrophes 8 50 16f. 30f.
France et Colonies... 9 » 17f. 32f.
Etranger..... 10 20f. 40f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — numéro 10 c.

SAMEDI 1er FÉVRIER 1919
SAINT IGNACE
SOLEIL : lever 7h24; coucher 5h8
LUNE : P. Q. le 7; pleine le 14

LA QUESTION DES SURSIS

Il semble bien qu'avec la circulaire annoncée sur l'attribution des sursis, nous touchions enfin à la solution équitable, pratique et aisément acceptable pour tous, de cette irritante question. Elle était posée sur les hauteurs escarpées et embrumées des principes : on vient de la faire descendre sur le terrain solide et accessible des faits.

L'aventure n'a pas été sans heurts et sans cahots. On se rappelle que le 13 décembre la Chambre avait déclaré s'en rapporter au gouvernement pour procéder à la démobilisation classe par classe, en vertu du principe d'égalité, en tenant compte des charges de famille. Le moindre défaut de cette formule imposante, c'est qu'elle ne répondait nullement aux préoccupations du pays, et encore moins à ses besoins au point de vue de la reprise normale du travail et de l'activité économique. La question n'avait pas fait un pas vers sa réglementation précise.

A la séance de mardi dernier, les déclarations de M. Louis Deschamps, sous-secrétaire d'Etat à la démobilisation, complétées par l'intervention de plusieurs orateurs, ont abouti à un ordre du jour où la Chambre s'est montrée « décidée à accorder les sursis nécessaires à la vie économique du pays, aux points de vue agricole, industriel et commercial, mais soucieuse de ne les voir délivrés que suivant des règles bien déterminées et nettement établies afin d'éviter tout arbitraire. » Le gouvernement était chargé de « bien préciser ces règles et d'en imposer l'application à l'autorité militaire ». Quatre cents députés contre cinquante s'étaient prononcés en faveur de ce texte.

Nous avons sous les yeux « les règles bien déterminées et nettement établies » qui, sans laisser du jeu au favoritisme, à l'arbitraire... et à l'ignorance, permettront de sauvegarder les intérêts agricoles, industriels et commerciaux qui ne sont pas seulement les intérêts de quelques-uns, mais ceux du pays tout entier, et dont la sauvegarde importe au bien-être, disons le mot : à l'existence matérielle de tous et de chacun.

D'après les renseignements que nous avons sur la circulaire annoncée, les enquêtes de sursis seront adressées aux ministères ou organismes intéressés. Sur avis favorable, le sous-secrétariat de la démobilisation statuera sans appel. M. Loucheur examinera les sursis d'ordre industriel; M. Clémentel, ceux d'ordre commercial, et M. Lebrun, ministre des régions libérées, les demandes concernant les territoires dévastés. Les sursis agricoles seront soumis aux commissions agricoles départementales. Sur place, elles connaîtront mieux les exigences de la terre et les situations de famille.

En faisant la part des erreurs inhérentes à l'humaine nature, il semble bien que ce règlement de contrôle et de décision assure toutes garanties aux intérêts en présence. Il n'y a pas, il ne peut pas y avoir, ici comme ailleurs, que des situations identiques. Il y a des « espèces », comme on dit au Palais, des cas particuliers auxquels doivent s'appliquer des solutions différentes. Le système égalitaire, a dit courageusement M. Deschamps, système auquel nous devons l'admirable maintien du moral de l'armée, peut être assoupli par un régime de sursis accordés à titre exceptionnel et dans un intérêt général.

Le « paradoxe de l'égalité », si souvent dénoncé dans d'autres domaines, troublerait gravement la reprise du travail à tous les étages s'il était invoqué et appliqué comme un principe sacro-saint. La vie a d'autres exigences. Il faut vivre, produire, échanger, gagner la paix après la guerre. Les sursitaires, ainsi sélectionnés, seront vraiment les « fourriers de la démobilisation ».

P. B.

La ration mensuelle de sucre est augmentée

Paris, 31 janvier. — Etant donné l'importance du stock qui a pu être constitué dans les entrepôts et dans les raffineries, le ministre du ravitaillement a décidé d'augmenter, à compter du 1er février, de 250 grammes la ration individuelle de sucre.

En conséquence, les coupons n° 2 des cartes J, A, T, C, donneront droit à l'achat d'une quantité mensuelle de sucre de 750 grammes, et ceux des cartes E et V, à l'achat d'une quantité mensuelle de sucre de un kilogramme.

Il est rappelé que les coupons doivent être détachés des cartes d'alimentation par les détaillants.

La fabrication de la confiserie autorisée dans certaines limites

Le ministre du ravitaillement, considérant d'autre part qu'il est nécessaire d'aider à une reprise industrielle et de permettre aux démobilisés de retrouver leur emploi, a décidé de faire abroger les dispositions restrictives concernant la fabrication de la confiserie et d'attribuer une certaine quantité de sucre à cette industrie pour lui permettre de recommencer à travailler dans une mesure limitée.

L'attribution consentie sera susceptible d'être augmentée au fur et à mesure que les disponibilités en sucre deviendront plus grandes. Le ministre a toutefois demandé aux confiseurs de commencer leur fabrication par celle des bonbons pouvant avoir un caractère alimentaire et de n'employer ni lait, ni beurre pendant le mois actuel de pénurie de ces produits. Il leur a également manifesté son désir de voir réserver les cacaos aux industries spéciales telles que chocolats et poudres alimentaires.

L'affaire Hervé-Vautier

Nantes, 31 janvier. — L'instruction de l'affaire du lieutenant Hervé-Vautier se poursuit à Nantes dans le plus grand secret. Interrogé à plusieurs reprises sur le fond même de l'affaire, l'inculpé a maintenu jusqu'à ce jour ses dénégations et a refusé de choisir un avocat.

Au cours du dernier interrogatoire, lecture lui a été donnée des charges qui pèsent sur lui : on lui reproche d'avoir, pour se procurer de l'argent, collaboré aux deux journaux défaitistes « la Paix » et « la Gazette des Ardennes ». Un premier article fut signé Hervé, de Rochefort, et le second Hervé-Vautier. Ils avaient pour but de montrer que la France, et non l'Allemagne, avait voulu la guerre. Le chef de l'Etat y était insulté ainsi que les généraux français. On aurait saisi dans les papiers du lieutenant d'autres articles défaitistes et des bordereaux de provenance allemande. D'après ceux qui l'accusent, le lieutenant Hervé aurait fait des aveux en Allemagne. Aujourd'hui, il nie tout en bloc.

L'ARMISTICE

Nos troupes occupent les forts de la rive droite du Rhin

LE GÉNÉRAL HIRSCHAUER A KEHL

Strasbourg, 30 janvier. — Se conformant aux clauses nouvelles de l'armistice, ce matin, le général Hirschauer, gouverneur militaire de Strasbourg, a franchi à la tête de ses troupes le pont jeté sur le Rhin à Kehl. Les gardes rouges qui depuis le 8 novembre faisaient sentinelle à l'extrémité du pont avaient cédé dès hier la place à un poste de zouaves. La 38e division est désormais maîtresse d'une zone limitée par les localités de Buteshelm, Bodersweier, Kork, Eskarts, Weiler et Marlen. Les forts de la rive droite sont en bonnes mains.

Il était huit heures quand le général Hirschauer entra dans Kehl avec son état-major, escorté par le 11e chasseurs à cheval, venu de Furnes, en Belgique. Le général s'arrêta place du Marché, face à l'hôtel de ville, où se tenaient le Landrat et les membres du Conseil municipal. A côté du général se tenait M. Maringer, haut-commissaire du gouvernement de la République. Devant eux défilèrent les détachements des troupes de la fameuse 38e division, présentées par le général Duffeu. Successivement passèrent le 17e et le 18e chasseurs à cheval, un bataillon du 4e zouaves, un bataillon du 4e tirailleurs, les 65e et 67e bataillons de chasseurs à pied, le 321e régiment d'artillerie lourde.

Alertes sonneries de cavalerie aiguës, modulations de la bouba, entraînantes marches de la fanfare des chasseurs retentirent deux heures durant aux oreilles étonnées des habitants restés chez eux. Le défilé terminé, le général Hirschauer, s'adressant aux autorités, lit d'une voix forte et nette :

« Conformément à la clause n° 7 de la convention d'armistice du 15 janvier courant, en présence de M. le Haut-Commissaire de la République, nous, général Hirschauer, gouverneur de Strasbourg, occupant la partie de la forteresse située sur la rive droite du Rhin, aux autorités du cercle, aux autorités de Kehl nous disons : Vous avez à maintenir l'ordre le plus absolu. Nous ne tolérerons ni cortèges, ni rassemblements, ni réunions politiques d'aucune sorte. Les lieux de réunion ordinaires, brasseries et cinémas seront fermés au moindre signe de désordre. Les auteurs de désordre seront arrêtés, incarcérés et traités suivant les lois de la guerre. Vous respecterez les officiers et les soldats de l'armée française. Ils ont été disciplinés dans la bataille; ils le sont dans la victoire. »

Le landrat et le bourgmestre ont écouté l'allocution du général les talons réunis et le petit doigt sur la couture du pantalon. Le général se tourne vers l'interprète, le capitaine Staehling, un Alsacien, et lui dit : « Passez-leur ça en deutsch. »

L'officier fournit séance tenante la traduction littérale de la harangue de son chef. Quand il a terminé, le landrat et le bourgmestre saluent profondément. Le landrat répond, tête nue :

« Je recommande le cercle à votre bienveillance. Nous exécuterons vos ordres. »

Puis c'est au tour du maire. Sa voix est étranglée. Il balbutie : « Nous vous obéirons dans la limite où peut obéir une population épuisée jusqu'à la mort. »

Le général se borne à approuver d'un signe de tête. Il sait à quoi s'en tenir. C'est fini. Toujours musique en tête, les troupes gagnent leurs cantonnements. Strasbourg désormais est en sûreté.

A Thionville

Thionville, 30 janvier. — On a inauguré aujourd'hui avec solennité l'avenue du Maréchal-Pétain. Le maréchal était présent.

En Allemagne

Des spartakistes contraints de capituler

Copenhague, 31 janvier. — Les spartakistes de Cuxhaven et de Brême se sont rendus. L'état de siège a été proclamé à Wilhelmshaven, où, dans la journée de lundi, un instituteur, nommé Joern, essaya de créer un mouvement séparatiste en lançant un manifeste proclamant Wilhelmshaven République indépendante et en annonçant la création d'une cour martiale. Cette tentative rencontra l'opposition de la population, qui tint une réunion en masse, au cours de laquelle l'arrestation des membres du conseil des ouvriers et soldats fut réclamée.

Effrayés par cette démonstration, les spartakistes ont consenti à négocier, mais seulement après avoir dérobé une somme de 2 millions de marks à la Reichsbank, qu'ils essayèrent de dissimuler dans la caserne. Au cours des combats de rues qui se produisirent, les extrémistes furent contraints de capituler sans condition.

Contre la Pologne

Amsterdam, 30 janvier. — Le correspondant du « Handelsblad » à Berlin apprend de source digne de foi que le maréchal Hindenburg a déclaré qu'il aurait, d'ici quinze jours, quatre corps d'armée de volontaires à sa disposition pour la protection (sic) de la frontière orientale d'Allemagne.

Le fidèle Falkenhayn

Amsterdam, 31 janvier. — On mande d'Amerongen que le maréchal von Falkenhayn a loué une maison à proximité du château. Il y résidera avec sa famille pendant le séjour de l'ancien kaiser à Amerongen.

Les spartakistes d'Oldenburg bombardés

Zurich, 31 janvier. — Un navire de guerre a bombardé la caserne principale d'Oldenburg, où les spartakistes avaient établi leur quartier général.

La République rhénane est faite

Copenhague, 29 janvier. — Suivant un télégramme de Cologne, la formation d'une république rhénane peut être considérée comme un fait accompli. Le nouvel Etat comprendrait les provinces de la rive gauche du Rhin, la Westphalie, la Frise orientale, l'ancien grand-duché de Hesse-Nassau et le Palatinat bavarois.

Essai de résurrection des Spartakistes

Bâle, 30 janvier. — On mande de Berlin à la « Gazette de Francfort » que le conseil des soldats rouges se plaçant sur le terrain de Spartacus répand de nouveau des pamphlets prêchant le renouvellement du soulèvement par la violence. Il déclare que ses forces militaires ont été concentrées et renforcées. Les précédentes négociations avec le gouvernement ont profité aux révolutionnaires, leur permettant de rassembler leurs forces pour une action décisive.

Notification d'un État Wende

Bâle, 30 janvier. — Une dépêche de Dresde à la « Gazette de Francfort » dit que le comité national Wende a lancé une proclamation déclarant que la réunion de la haute et de la basse Lusace est comme un fait accompli. Les Wendes sont un des rameaux de la race Slave, qui occupaient ou occupent encore la plus grande partie de l'Etat prussien. Les Wendes seraient au nombre de 93.000 au minimum.

Grave situation en Prusse orientale

Bâle, 30 janvier. — On mande de Berlin que la situation en Prusse orientale est très sérieuse. Plusieurs divisions bolchevistes se trouvent devant la 8e armée; environ 70,000 hommes devant la 10e. On craint que les forces allemandes ne soient pas suffisantes pour opposer de la résistance.

Les « Frankfurter Nachrichten » disent que les légionnaires polonais sont arrivés à la frontière de Posnanie avec une importante artillerie.

Les graves conséquences du rattachement de l'Autriche à l'Allemagne

Zurich, 31 janvier. — Au sujet de la campagne électorale en Autriche, on fait remarquer que les partisans les plus fervents de la réunion de l'Autriche allemande à l'Allemagne sont les socialistes. La réunion à l'Allemagne signifierait pour la France de demain un renfort d'un million et demi de soldats venant accroître une armée allemande qui en 1919 ne se tient pas pour battue.

L'interrogatoire de M. Caillaux à la Haute-Cour

Paris, 31 janvier. — Aucune communication n'a été faite sur l'interrogatoire d'hier de l'ancien président du conseil. M. Pérès est décidé à garder le silence le plus absolu sur la marche de son instruction. Il veut éviter ainsi les polémiques qui ne manqueraient pas de se produire et la publication de lettres que le député de Mamers enverrait certainement à la défense, lettres auxquelles, étant données ses fonctions, il serait dans l'impossibilité de répondre.

Dix milliards à la Belgique

Bruxelles, 30 janvier. — Le « Soir » rapporte que M. Delacroix, président du conseil, au cours de son voyage à Paris, a obtenu de la France, de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, outre les crédits immédiats, une avance de 10 milliards sur l'indemnité de guerre, somme nécessaire pour la remise en état de l'industrie et des affaires belges. Pour obtenir le résultat voulu, on emprunt interallié sera émis, ou un emprunt allemand ayant la priorité sur tous les autres pour le paiement des intérêts.

Les ruines d'Ypres seront conservées

Londres, 30 janvier. — Les journaux anglais se réjouissent de l'intention prêtée au gouvernement belge de conserver Ypres à l'état de ruines, comme mémorial de la guerre, quitte à construire une nouvelle ville à proximité de l'ancienne. La satisfaction des Anglais est compréhensible; Ypres représente pour l'opinion britannique ce que Verdun représente pour l'opinion française.

L'indemnité de démobilisation

Paris, 31 janvier. — Il y a conflit entre la commission du budget et la commission de législation fiscale. La commission du budget ainsi que le gouvernement seraient volontiers disposée à faire une distinction entre les combattants et les mobilisés à l'intérieur. Au contraire, la commission de législation fiscale est d'avis de donner 250 fr. à tous les mobilisés avec prime supplémentaire de 15 fr. par mois passés en plus du service actif; pour les pères de famille, une surprime variant de 10 à 20 % de la somme totale, suivant le nombre des enfants.

L'indemnité de licenciement

Paris, 30 janvier. — Comme suite à une entrevue qui a eu lieu au ministère de la reconstitution, les Syndicats des industries des métaux, habillement militaire, produits chimiques, voitures et aviation, font connaître les caractéristiques de la décision prise en faveur des chômeurs modifiant la circulaire du 28 décembre 1918. Les ouvriers auront droit à une indemnité de licenciement, dont un acompte de 100 francs sera versé tout de suite par l'usine, à condition d'avoir figuré sur les contrôles de l'usine à la date du 11 novembre 1918 et d'avoir eu à cette date au moins un mois de présence dans une usine de guerre.

La grève des cheminots

MIDOL RELACHE

Paris, 30 janvier. — Les délégués de la Fédération des Syndicats des cheminots des réseaux français ont continué leurs travaux toute la journée, à la C. F. T. A six heures, une délégation de tous les réseaux français a été reçue par le président du conseil pour examiner, de concert avec lui, le cas de Midol, secrétaire à Dijon, qui a été mis en état d'arrestation. M. Clemenceau était assisté de M. Claveille, ministre des travaux publics. L'entretien n'a duré que quelques minutes. A leur sortie, les délégués se sont déclarés très contents. Ils ont, en effet, obtenu satisfaction. Dès demain M. Midol, secrétaire fédéral du P. L. M., sera mis en liberté provisoire; l'instruction, toutefois, suivra son cours normal.

Les marchés de la guerre

Paris, 30 janvier. — La commission sénatoriale des marchés, réunie aujourd'hui au ministère de la guerre, a voté à l'unanimité une proposition constatant l'impéritie trop fréquente de certains services appelés à contracter, au nom de l'Etat, le vice de méthode et règlement surannés ou trop hâtivement improvisés et préjudiciables aux intérêts de l'Etat en matière de réquisition, d'achats, de commandes et de fabrication et invitant le ministre de la guerre à faire procéder, avant la démobilisation, par le service du contrôle, à toutes enquêtes et investigations utiles dans chacun de ses services, en vue de réformer la législation et les règlements dont les imperfections seront révélées.

Académie française

Paris, 30 janvier. — Après la réunion de la commission chargée de prendre connaissance du discours de réception de M. Louis Barthou, ainsi que de la réponse qui lui sera faite par M. Maurice Donnay, M. Barthou, qui sera reçu jeudi prochain sous la coupole, a été admis aux honneurs de la séance.

La Conférence socialiste internationale

Berne, 31 janvier. — De nombreux délégués ont assisté à la conférence socialiste internationale tenue hier sous la présidence de M. Branting. On remarquait entre autres M. Kurt Eisner, ministre, président de Bavière; M. Jaeckel, représentant des indépendants allemands; M. Janson, de la commission générale des Syndicats ouvriers allemands.

Avant la clôture de la séance, M. Huysmans a annoncé que la première séance plénière de la Conférence internationale aurait lieu lundi matin à la Maison du Peuple.

EN RUSSIE

Deux combats AU SUD D'ARKHANGEL

Londres, 30 janvier. — L'agence Reuter apprend au sujet des opérations d'Arkhangel que le 19 janvier au matin, après un bombardement, une attaque a été déclanchée par l'ennemi sur nos positions à 15 milles au sud de Shenkursk. L'ennemi, fort de 1,200 hommes, a été rejeté avec 500 tués et blessés.

Un détachement fort d'environ 1,000 hommes a attaqué un détachement de cosaques sur la rivière Varnia, à environ 15 milles à l'ouest de Shenkursk, le repoussant quelque peu.

Au cours de ces combats, l'ennemi a subi de lourdes pertes, tandis que les nôtres sont relativement légères.

L'attaque au sud de Shenkursk a été poussée avec une grande résolution, l'ennemi ayant eu recours à la ruse pour ne pas faire remarquer sa présence et disposant de quatre canons de campagne. Le combat a continué les jours suivants. Finalement, les forces alliées au sud-ouest de Shenkursk se sont dégagées avec succès dans la nuit du 23 et se sont retirées à proximité de cette ville, où elles ont occupé des fortifications de campagne aux environs de la ville.

Il a été jugé nécessaire d'évacuer Shenkursk le 25, en raison d'un violent bombardement, et la retraite de la garnison pouvant être coupée, cette opération a été effectuée avec succès. Nos pertes se réduisent à un mortier de 18 pouces et à quelques provisions. Une centaine de malades de l'hôpital et 500 réfugiés ont été évacués de la ville le 25.

En même temps que l'ennemi attaquait Shenkursk il avançait vers Turasevo, mais il a été complètement repoussé. On rapporte qu'après l'évacuation de Shenkursk l'ennemi a pillé et brûlé la ville, massacrant de nombreux habitants qui y étaient restés.

Un succès lithuanien

Copenhague, 31 janvier. — *Les troupes lithuaniennes ont repris Schaulen, point important pour la défense de Libau.*

La France demande l'indépendance de la Finlande

Helsingfors, 30 janvier. — D'après des informations autorisées parvenues au ministère des affaires étrangères, le gouvernement français a pris l'initiative de faire reconnaître l'indépendance de la Finlande et il a déjà obtenu l'acquiescement de la Grande-Bretagne. Les journaux de toutes nuances commentent la nouvelle avec une profonde satisfaction et louent l'attitude de la France, fidèle à ses glorieuses traditions.

LES OFFICIERS FRANÇAIS PRISONNIERS RELACHES PAR LES BOLCHEVIKS

Londres, 31 janvier. — Des nouvelles reçues de Helsingfors annoncent que les bolchevikis ont remis en liberté tous les officiers français jusqu'à présent retenus en captivité en Russie, et qui sont partis pour la France.

LE GÉNÉRAL JANIN COMMANDERA LES FORCES SIBERIENNES

Omsk, 24 janvier (retardée). — Il vient d'être décidé que le général français Janin aura le commandement suprême des troupes alliées britanniques, françaises, italiennes, polonaises, roumaines, serbes, tchéco-slovaques et yougo-slovaques opérant en Russie orientale et en Sibérie, à l'ouest du lac Baïkal.

L'IVROGNERIE DES BOLCHEVISTES

Stockholm, 30 janvier. — Les derniers journaux russes arrivés à Helsingfors disent que l'ivresse règne parmi les hauts fonctionnaires bolchevistes. Le gouvernement des Soviets de Pétrograd publie un manifeste disant que la réputation du parti bolcheviste se trouvera sérieusement compromise si les membres de l'administration et les délégués des soviets continuent à s'adonner à la boisson.

LE COMMERCE DES VIVRES EN RUSSIE

Stockholm, 30 janvier. — On mande de Pétrograd que Lenine vient de bouleverser complètement la politique de ravitaillement. Par décret, il rétablit le commerce libre pour tous les produits, sauf le pain, le sucre et le thé. Il supprime les prix maxima et la taxation et interdit les réquisitions. Dans un grand article, il cherche à atténuer l'aveu de la faillite du service national d'approvisionnement et l'incapacité gouvernementale. Le but politique est d'attirer les sympathies des paysans aisés, de plus en plus hostiles aux citadins.

Les Grecs massacrés et emprisonnés par les Turcs

Salonique, 25 janvier. — On mande de Constantinople que le journal « Neologos » évalue à 250,000 les Grecs qui, sur le littoral de la mer Noire, furent massacrés durant la guerre par les Turcs, et au même chiffre ceux qui sont parvenus à se réfugier en Russie. Aujourd'hui, les crimes contre les Grecs continuent car les navires de guerre des puissances protectrices n'ont pas encore paru dans les ports de la mer Noire, ni débarqué de contingents pour assurer l'exécution de l'armistice. L'organisateur des dévastations dans les villes grecques de Korassounde et d'Ineï conserve toujours son poste de chef de gendarmerie à Trébizonde. Les Grecs qui rentrent de Russie sont emprisonnés contrairement au décret d'armistice. Les Turcs arment de fusils les soldats démobilisés. Les propriétés des Grecs sont toujours entre les mains des Turcs.

En Angleterre

LA DÉMOBILISATION ET LE CHOMAGE

Londres, 31 janvier. — On estime qu'il reste encore 1 million 600,000 hommes démobilisables. D'après le système actuellement en vigueur, tous les hommes démobilisables auront été démobilisés pour le 20 mars ou peu après. Toutefois, le nombre des sans-travail croît, et on se demande si l'industrie sera à même d'absorber les hommes démobilisés. Il est possible que le ministre du travail estime nécessaire de ralentir quelque peu la démobilisation.

Aux États-Unis

La mission du général Pau

New-York, 30 janvier. — La mission du général Pau, de retour d'Australie, est attendue à Vancouver au milieu de février.

En Portugal

Madrid, 30 janvier. — On télégraphie de Lisbonne

Le communiqué suivant a été publié ce matin, à dix heures :

« Dans la nuit, nos troupes ont franchi sur plusieurs points la rivière Vouga, repoussant, en combattant avec le plus grand enthousiasme, les arrière-gardes ennemies. La lutte continue dans la région de Velha et d'Angeja, mais les forces monarchistes, démoralisées par leurs pertes, n'offrent plus qu'une faible résistance. La Vouga a été également franchie près de Vizeu par le corps du général Hipolito, qui maintient le contact avec nos contingents opérant vers Aveiro et Agueda. Rien d'important à signaler au nord de Chaves. La concentration d'importantes troupes destinées à opérer dans le nord se poursuit activement.

Le plus grand calme règne dans le pays.

LA CONFÉRENCE DE LA PAIX

Une décision au sujet des colonies allemandes

Provisoirement, elles resteront au pouvoir de leurs occupants

Paris, 30 janvier. — Le comité des dix représentants des grandes puissances a consacré aujourd'hui encore deux séances à l'examen du problème colonial.

M. Henri Simon, ministre français des colonies; M. Salvago Raggi, ministre plénipotentiaire italien, spécialement chargé de traiter des questions coloniales et les représentants des Dominions, assistaient à la séance et ont pris part au débat.

M. Orts, délégué technique de la Belgique, en présence des trois plénipotentiaires de ce pays, a exposé son point de vue relativement au Congo où nos alliés réclament la suppression des entraves de l'acte de Berlin.

Toute la discussion a porté à nouveau sur le projet du président Wilson, qui consiste, on le sait, à transférer la souveraineté territoriale des colonies de l'Allemagne à la Société des Nations et conférer à tel ou tel Etat le mandat d'administrer telle ou telle colonie sous un contrôle international.

M. Lloyd George a fait connaître que le cabinet de guerre britannique, réuni hier, s'était rallié à la théorie du chef d'Etat américain; au contraire, les Dominions firent entendre des protestations énergiques.

Finalement, on tomba d'accord sur la solution suivante : si quelques-uns de ces territoires contiennent des habitants suffisamment civilisés pour donner une impression nationale à leurs désirs particuliers touchant leur futur gouvernement; si en fait ils sont capables de se conduire eux-mêmes, la Société des Nations réalisera leurs désirs. L'Arabie et la Mésopotamie notamment ont été citées comme des cas où cela serait possible.

De tels peuples peuvent déclarer leur volonté d'obtenir une indépendance nationale ou de vivre sous le protectorat de l'une ou l'autre des grandes puissances. S'il en est ainsi, la Société des Nations y consentirait. Mais, dans le cas de peuples incapables encore de se conduire eux-mêmes, la Société des Nations choisirait une puissance qui, soit par sa proximité géographique, soit pour toute autre raison, serait la mieux qualifiée pour les administrer et qui s'acquitterait de cette mission sous certaines garanties, avec des droits de gouvernement. Ces garanties seraient établies par la Conférence de la paix ou la Société des Nations et varieraient pour les divers pays, suivant les conditions locales et par rapport à la puissance qui aurait été choisie comme mandataire. En résumé, on décidera suivant les cas d'espèce.

Provisoirement, d'un accord unanime, la question a été réglée par une sorte de « statu quo » pour les colonies d'Afrique et d'Extrême-Orient, qui resteront au pouvoir des occupants actuels tant que l'établissement de la Société des Nations ne sera pas entré dans le domaine de la réalité.

Pour ce qui est de la Turquie d'Asie, la théorie du mandat jouerait dès maintenant et les quatre grandes puissances seront chargées d'en administrer le territoire. Aussi, le Comité des grandes puissances a-t-il demandé au Conseil supérieur de guerre de Versailles un rapport sur la meilleure utilisation des troupes d'occupation disponibles.

Les membres de la commission d'enquête qui doit se rendre en Pologne ont siégé au quai d'Orsay aujourd'hui encore, matin et soir, sous la présidence du général Botha. Ils ont entendu à leur tour les délégués polonais et tchéco-slovaques et se sont efforcés de tomber d'accord avec eux sur le moyen de mettre fin à l'effusion de sang dans le district de Teschen sans régler toutefois la question de frontière.

Enfin les alliés ont reçu deux réponses à l'invitation qu'ils ont adressée aux partis organisés russes pour venir s'expliquer devant une commission d'enquête à Prinkipo. Le gouvernement d'Arkhangel refuse formellement de s'y rendre, ne voulant pas se rencontrer avec les bolchevistes. Le gouvernement de l'amiral Koltchak, sans être aussi catégorique, fait néanmoins de fortes réserves. Quant au gouvernement bolcheviste, il n'a pas encore fait connaître son opinion.

La presse anglaise et la question des colonies

Londres, 31 janvier. — La « Morning Post », reprenant la question des colonies allemandes, écrit : « Le président Wilson a sans doute d'excellentes raisons « américaines » pour expliquer sa politique, mais dans la question des colonies allemandes, l'Amérique est moins directement intéressée que l'empire britannique, qui les conquit avant l'entrée des Etats-Unis dans la guerre et qui les garde maintenant comme une compensation partielle aux pertes énormes qu'il a subies. »

Le « Daily Express », de son côté, écrit : « Nous n'avons jamais entendu dire qu'en cas de victoire l'Allemagne se proposait de livrer les colonies anglaises et françaises qu'elle aurait ainsi conquises à un groupe de messieurs neutres et inexpérimentés. »

Le « Daily Chronicle » estime qu'une importance exagérée est accordée à l'heure actuelle à cette question des colonies. Il déclare que le nœud de la situation doit être cherché ailleurs. « L'avenir de la Ligue des nations et de toutes les autres grandes causes pour lesquelles les alliés ont combattu dépend essentiellement de la façon dont l'Europe transrhénane sera reconstituée. Voilà la grande tâche difficile que les cinq grandes puissances auront à mener à bien. »

La réunion de Prinkipo

Paris, 30 janvier. — Les gouvernements alliés ont reçu deux réponses à la proposition qu'ils avaient adressée à tous les partis organisés en Russie de venir s'expliquer devant la commission d'enquête siégeant dans l'île de Prinkipo. Le gouvernement d'Arkhangel a informé les représentants des alliés dans cette ville qu'il se prononçait de la façon la plus catégorique contre la procédure projetée. Son refus est basé à la fois sur des raisons de principe, puisqu'il ne veut pas se rencontrer avec les bolcheviks, et sur des raisons matérielles, par raison de la nécessité où il serait, pour gagner la mer de Marmara, de traverser toute la partie de la Russie qui est aux mains des bolcheviks.

Le gouvernement de l'amiral Koltchak, sans refuser absolument de se faire représenter à Prinkipo, fait de fortes objections et demande des éclaircissements.

Londres, 30 janvier. — On télégraphie d'Helsingfors au « Times » que l'invitation faite par la Conférence de la paix au gouvernement de Moscou d'envoyer des délégués à l'île des Princes a été publiée à Pétrograd dans une édition spéciale de la « Gazette Rouge » sous le titre : « Capitulation complète de la bourgeoisie ». Le texte même du radiotélégramme lancé à Paris n'a pas été publié. Le gouvernement des Soviets s'est contenté de faire reproduire un message de Lenine à Zinovieff, message qui disait notamment :

« Notre triomphe est complet. Wilson, Lloyd George et Clemenceau demandent la paix et proposent un armistice. Ils nous invitent à participer à la Conférence de la paix. Venez à Moscou ! »

On croit généralement que le gouvernement bolchevik posera comme condition de son acceptation le retrait des troupes alliées d'Arkhangel et de Sibérie.

La Lithuanie ira à l'île des Princes

Copenhague, 31 janvier. — Le professeur Waldemar, chef du gouvernement lithuanien, qui est en ce moment à Copenhague, a déclaré que la Lithuanie prendra part à la Conférence qui doit avoir lieu à l'île des Princes.

Une rectification

Paris, 30 janvier. — Nous sommes autorisés à déclarer que le compte rendu des délibérations de la Conférence de la paix en ce qui concerne l'attribution des colonies allemandes et des territoires de l'empire ottoman qui a été publié aujourd'hui par certains journaux est inexact et tout à fait tendancieux.

L'Australie demande une indemnité de guerre

Melbourne, 25 janvier (retardée). — La Conférence des premiers ministres des Etats fédéraux a adopté une résolution déclarant que le gouvernement fédéral a le droit d'être indemnisé par les pays ennemis pour ses dépenses de guerre.

La question de la Pologne
Le différend roumano-yougo-slave

Paris, 31 janvier. — Ce matin, les membres de la commission d'enquête qui va se rendre en Pologne se sont réunis au ministère des affaires étrangères, sous la présidence du général Botha. Ils ont continué, en présence des représentants de la Pologne et de la République tchéco-slovaque, l'examen de la question du bassin silésien de Teschen.

Les travaux ont été assez avancés pour que M. Noulens, ambassadeur de France en Russie, puisse dès cette après-midi présenter sur cette question un rapport à la Conférence des Dix.

Cette après-midi, le président des Etats-Unis, les premiers ministres, les ministres des affaires étrangères des puissances alliées et associées, ainsi que les représentants du Japon, doivent s'occuper notamment du différend entre la République yougo-slave et la Roumanie. Il s'agit, on le sait, du banat de Temesvar.

En Espagne

L'ANGLETERRE N'A PAS OFFERT GIBRALTAR A L'ESPAGNE

Madrid, 31 janvier. — Interviewé par l'« Imparcial » au sujet de la nouvelle suivant laquelle l'Angleterre aurait offert Gibraltar à l'Espagne en échange de Ceuta, M. de Romanones a affirmé que cette nouvelle est complètement inexacte.

Salonique-Constantinople

Bâle, 30 janvier. — On mande de Laybach que, d'après les journaux, le pont de la Strouma est déjà rétabli. Les communications directes entre Salonique et Constantinople sont ouvertes à nouveau.

Les affaires de Syrie

Paris, 30 janvier. — La commission des affaires étrangères du Sénat a adopté l'ordre du jour suivant :

« La commission des affaires étrangères souhaite que les solutions que fera adopter le gouvernement soient de nature à consolider nos droits séculaires dans l'Orient chrétien et à renforcer notre situation de puissance musulmane, et pour cela lui demande avant tout d'assurer la reconstitution de la Syrie intégrale, conformément aux volontés exprimées par les comités syriens, en développant dans ce sens les accords de 1916.

Le groupe parlementaire d'études alsaciennes et lorraines

Paris, 30 janvier. — Aujourd'hui se sont réunis à la Chambre un certain nombre de députés qui ont décidé de former un groupe d'étude des questions intéressant plus spécialement l'Alsace et la Lorraine. M. Siegfried a été nommé par acclamation président d'honneur. Le groupe a nommé un bureau provisoire, composé de M. Marc Réville, président; MM. Ledru, La Trémoille, Joseph Faisant, vice-présidents.

Après un exposé de M. Messimy, qui vient de passer deux mois en Alsace comme général de division chargé de l'administration de la région, et une courte discussion, le groupe a décidé de rédiger une note sur les mesures qui lui semblent les plus urgentes et que son bureau sera chargé de remettre au plus tôt au président du conseil.

La frontière douanière d'Alsace et de Lorraine

Paris, 30 janvier. — Une des premières conséquences de notre réoccupation de l'Alsace et de la Lorraine a été la suppression de la ligne douanière des Vosges. Frontière et douane sont maintenant fixées à la ligne frontière de 1870.

A partir du 1er février, c'est le tarif douanier français qui sera applicable sur cette ligne.

Un service pour Paul Déroulède à Strasbourg

Strasbourg, 31 janvier. — Le service funèbre célébré hier matin en la cathédrale de Strasbourg pour le repos de l'âme de Paul Déroulède avait attiré une foule considérable. Les autorités civiles et militaires y ont assisté. On remarquait la présence de nombreux officiers, parmi lesquels le général Gouraud, le général Hirschauer, le général Vandenberg. De nombreuses Alsaciennes portant le costume national s'étaient groupées autour de Mlle Jeanne Déroulède.

La chasse aux spéculateurs du commerce

Paris, 31 janvier. — Un crémier de la rue Rochechouart vendait le beurre 20 fr. le kilo. On l'arrêta et on sut qu'il achetait le beurre 17 fr. le kilo chez un marchand en gros, M. V..., établi aux environs des Halles. M. V... a été arrêté, ainsi que sa caissière qui, donnant une preuve de dévouement peu banale envers son patron, avait tenté de prendre la responsabilité de la fraude, disant que c'était elle qui majorait les prix.

Le service de la répression des fraudes a encore arrêté Mme Lhermitte et sa fille, qui, installées dans une chambre d'hôtel, 24, rue Sainte-Marie, vendaient du beurre au prix de 19 fr. le kilo.

D'autre part on a arrêté un pâtissier, M. Darriennemerlon, rue des Poissonniers, chez lequel on a saisi plusieurs milliers de kilos de farine américaine apportés clandestinement et qui ont été volés à l'intendance américaine. Le pâtissier a été inculpé de hausse illicite et complicité de vol.

L'affaire des faux Rodin

Paris, 31 janvier. — Le sculpteur Fidi a été confronté hier avec le fondeur Philippe Montagnetelli. Mais M. le juge Bonin n'a pas été très éclairé par le colloque des deux inculpés. Montagnetelli a dit : « Fidi m'a apporté des modèles. » Le sculpteur ne nie pas, mais il accuse à son tour Montagnetelli.

Le nouveau directeur de l'infanterie

Paris, 30 janvier. — Le colonel d'infanterie Lagrue est nommé directeur de l'infanterie au ministère de la guerre, en remplacement du général de brigade Cottez, appelé à recevoir un commandement.

REVUE DE LA PRESSE

A LA CONFÉRENCE DE LA PAIX

Les journaux insistent sur la gravité de la décision prise hier par la Conférence à l'instigation de M. Wilson, en ce qui concerne

DÉPÊCHES
de la Nuit dernière

La Conférence de la Paix

Paris, 30 janvier (officiel). — **Le président des Etats-Unis d'Amérique, les premiers ministres et ministres des affaires étrangères d'Amérique, de l'empire britannique, de la France, de l'Italie et les représentants du Japon ont tenu deux réunions le 30 janvier : la première de onze heures à treize heures, la seconde de quinze heures et demie à dix-huit heures.**

Les échanges de vues ont continué sur la question des colonies allemandes dans le Pacifique et en Afrique, en présence des représentants des dominions, de M. Henry Simon, ministre français des colonies, et de M. Salvago Raggi. Un arrangement provisoire satisfaisant a été arrêté en ce qui concerne le régime à appliquer aux colonies allemandes et aux territoires occupés de la Turquie d'Asie.

Dans la séance de l'après-midi, la délégation belge était présente. MM. Hymans, Vandervelde et Van den Heuvel étaient accompagnés de M. Orff, qui a exposé le point de vue de la Belgique relativement au Congo.

Il a été décidé, en outre, que les représentants militaires des puissances alliées et associées du conseil supérieur de guerre de Versailles seraient invités à présenter un rapport sur la ditribution meilleure et plus pratique des forces nécessaires pour le maintien de l'ordre dans les territoires occupés de l'empire ottoman.

La prochaine séance aura lieu vendredi après-midi, à quinze heures.

Les Italiens réclament l'exécution du Pacte de Londres

Londres, 30 janvier. — La délégation italienne à la Conférence de la paix a montré une attitude belliqueuse au sujet de la question Adriatique. Les Italiens approuvent dans sa plus large acception la lettre de d'Annunzio, et revendiquent « toute la partie du territoire de la côte Dalmate, promise au Pacte de Londres ». Ils font valoir que les signatures d'alors, de la France et de l'Italie sont toujours valables et doivent être rendues valables.

Les délégués italiens déclarent, au sujet de la Dalmatie et des revendications des Yougo-Slaves, que ceux-ci ne peuvent s'agrandir sans que ce soit au détriment de l'Italie. « Nous voulons bien les aider, disent les représentants de l'Italie, mais nous ne voulons point nous affaiblir. Nous sommes entrés en guerre pour obtenir le contrôle sur l'Adriatique, et nous entendons l'avoir. » (« Daily Mail »).

Un différend entre le gouvernement britannique et les Dominions

Londres, 30 janvier. — Des nuages de tempête étaient visibles hier à la Conférence de la paix. La cause en était la proposition d'internationalisation des anciennes colonies allemandes. Une importante décision fut prise par le cabinet impérial de guerre britannique, qui décide d'appuyer le point de vue de M. Wilson, en dépit des énergiques protestations des représentations des Dominions britanniques. Ces protestations ont revêtu le caractère le plus grave. Les délégués sud-africains croient que l'acceptation d'une semblable politique est un encouragement aux éléments rebelles de là-bas. Les représentants de l'Australie craignent que l'opinion publique en Australie se montre extrêmement mécontente de cette proposition d'internationalisation et ne la considère inexpiable. Les délégués des Dominions en général, quoique cachant leur trouble et s'exprimant avec réticence, font montre de la plus grande agitation. Il est évident que pareille mesure menace l'existence de l'empire britannique : Elle a une corrélation : elle entraîne que les traités avec le Japon, concernant des îles du Pacifique; avec les Arabes, regardant la Syrie, et avec la France, au sujet du Cameroun, doivent être complètement modifiés, sinon déchirés. C'est pourquoi les Japonais ont fait entendre hier des protestations d'un caractère violent et ont insisté sur leur irrévocable détermination revendiquer les îles en question, qui leur furent promises dans leur traité avec l'Angleterre, en 1916. (Du « Daily Mail »)

Les Italiens ont quitté Fiume

Genève, 29 janvier. — D'après une dépêche de Fiume, les Italiens auraient quitté la ville, remettant le commandement entre les mains du comité interallié. On sait que la possession de Fiume, ancien port autrichien de l'Adriatique, est contestée aux Italiens par les Yougo-Slaves.

La Réglementation des sursis

Paris 30 janvier. — Nous sommes en mesure d'annoncer que le sous-secrétariat d'Etat de la démobilisation fera paraître sous peu une circulaire précisant les conditions dans lesquelles seront accordés les sursis.

Les demandes seront dorénavant adressées aux ministères ou organismes intéressés. Selon les cas, elles feront l'objet d'enquêtes très approfondies, car les règles en seront très strictes.

On peut spécifier que les sursis ne seront accordés qu'autant qu'il sera nettement démontré que l'intérêt général du pays exige la mise en disponibilité du demandeur. Si l'avis est favorable, ces demandes seront ensuite transmises au sous-secrétariat d'Etat de la démobilisation, qui statuera en dernier ressort.

En conséquence, les sursis d'ordre industriel seront examinés par M. Loucheur, ministre de la reconstitution industrielle. Les sursis d'ordre commercial seront examinés par M. Clémentel, ministre du commerce, et ceux concernant les territoires dévastés, par M. Lebrun, ministre des régions libérées.

Pour les sursis des spécialistes agricoles, ils seront soumis aux commissions agricoles départementales, car ces commissions, composées en majeure partie de cultivateurs, seront plus à même de connaître ou de renseigner sur les situations de famille des requérants ou sur les circonstances exceptionnelles qui exigent le retour d'urgence à la terre du cultivateur mobilisé.

A LA CHAMBRE

LES DOMMAGES DE GUERRE

Paris, 30 janvier. — On reprend la discussion des dommages de guerre pour l'examen des articles et amendements réservés.

Le rapporteur **M. Eymond**, après un examen juridique des divers systèmes en présence, accepte en principe le texte transactionnel présenté par le commissaire du gouvernement.

M. Lebrun, ministre des régions libérées, expose que dans les régions envahies, la clientèle commerciale ne sera pas reconstituée avant quatre ou cinq ans.

La première partie de l'amendement **Malvin** : « Les dommages sont réparés dans la mesure de la perte subie... » est, après pointage, adoptée par 250 voix contre 239.

Un amendement de MM. **Brunet** et **Laval**, étendant le bénéfice de la loi aux dommages matériels ou perte d'emploi par suite de mobilisation dans les régions non envahies, est repoussé par 269 voix contre 233.

L'ensemble de l'article 12 est finalement repoussé par 294 voix contre 211.

On continuera samedi matin. Il y avait encore trente députés présents à cette fin de séance, qui fut levée à 8 h. 50.

Prochaine séance demain à trois heures (suite de l'interpellation sur l'affaire des métaux).

AU SÉNAT

L'ACCESSION DES INDIGENES D'ALGERIE AU DROIT POLITIQUE

Paris, 30 janvier. — On entame la discussion du projet adopté par la Chambre concernant l'accession des indigènes de l'Algérie au droit politique.

M. Saint-Germain (Oran) rend hommage au loyalisme des indigènes. Il reconnaît la nécessité pour la France de payer la dette qu'elle a contractée vis-à-vis d'eux au cours de ces quatre années, pendant lesquelles ils n'ont cessé de témoigner de leur entier dévouement à la mère-patrie. Mais le projet actuel, en certains de ses articles, aurait, selon lui, l'inconvénient de diminuer la prééminence légitimement acquise des citoyens français.

Après intervention de **M. Steeg**, rapporteur, le projet de loi est adopté.

La séance est levée. Prochaine séance jeudi.

Les impôts des démobilisés

Paris, 30 janvier. — Le ministre des finances vient d'adresser aux trésoriers-généraux les instructions ci-après au sujet du recouvrement des impôts dus par les contribuables démobilisés.

« Un grand nombre de contribuables présents sous les drapeaux sont redevables de contributions afférentes à plusieurs exercices de guerre. Lors de leur libération, ils ne seront plus couverts par les dispositions de la loi du 5 août 1914 et pourront légalement être poursuivis pour le recouvrement de cet arriéré. Les propositions de loi ont été déposées à la Chambre en vue de permettre, sous certaines conditions, d'assez larges exonérations.

» En attendant que le Parlement se soit prononcé sur ces projets, il convient que les comptables du Trésor apportent les plus grands ménagements à l'égard des contribuables démobilisés. Il ne serait pas admissible que des leur retour dans leurs foyers les combattants se trouvassent exposés aux rigueurs du fisc.

» Il n'est pas possible, en cette matière, de tracer des règles précises, applicables à toutes les espèces. Les agents de recouvrement devront toutefois s'inspirer des recommandations générales suivantes :

» Ils auront dans tous les cas, et sans exiger de demande à cet effet, à laisser aux démobilisés le temps de reprendre le cours normal de leurs occupations ou de se créer une situation nouvelle. Ils devront ensuite procéder par voie de démarches officieuses et tâcher de s'entendre amiablement avec les intéressés, en leur accordant tous délais et échelonnements nécessaires. Ils n'useront de contrainte qu'à l'égard de ceux faisant preuve d'une mauvaise volonté réelle et manifestement en situation de se libérer.

» Je n'ai pas besoin d'ajouter que les recommandations qui précèdent ne sauraient équitablement s'appliquer aux contribuables qui, au cours de leur mobilisation, ont été à même d'exercer leur profession ou de faire gérer leur entreprise, et dont les gains n'auraient pas subi, de ce chef, une diminution sensible. A « fortiori », doit-il en être de même à l'égard de ceux qui seraient assujettis à la contribution sur les bénéfices exceptionnels ou supplémentaires de guerre. »

La réforme électorale

Paris, 30 janvier. — La commission du suffrage universel, réunie sous la présidence de M. Alexandre Varenne, a examiné les amendements déposés jusqu'à ce jour au projet de réforme électorale

Elle a prononcé la disjonction des amendements relatifs au vote des femmes, qui trouveront leurs places dans la discussion du projet de loi sur l'électorat et l'éligibilité des femmes aux élections municipales et cantonales.

Elle a rejeté un amendement présenté par M. Louis Andrieux, instituant le scrutin uninominal, avec suppression du second tour par l'élection à la majorité relative, et un second amendement du même auteur instituant le scrutin de liste sans second tour, avec élection à la majorité relative.

Elle a rejeté enfin un amendement de M. Castelneau relatif à la distribution par les soins du candidat des bulletins de vote et des circulaires électorales.

Paris, 30 janvier. — Le groupe radical et radical-socialiste de la Chambre des députés a procédé ce matin à un très long échange de vues sur la question de la réforme électorale. Il a décidé que ses membres seraient appelés à se prononcer dans un vote par écrit soit en faveur du scrutin d'arrondissement, c'est-à-dire pour le maintien du « statu quo », soit pour le scrutin de liste tel qu'il est présenté dans la proposition de M. Dessoye.

VILLE DE PARIS

L'émission de nouveaux bons municipaux a commencé le 27 janvier; 240 millions ont été placés dans les premières heures de l'ouverture de la souscription.

Quant aux 10 millions formant le surplus de l'Emprunt et réservés « aux petits souscripteurs », c'est-à-dire aux personnes ne souscrivant pas plus de 5.000 fr. et présentant directement leur souscription à la caisse municipale, ils ont fait également l'objet de très nombreuses demandes. L'émission ne reste donc ouverte que pour le reliquat de cette tranche de 10 millions, qui certainement sera très promptement épuisée.

LA VIE SPORTIVE

Nous aurons une Fédération par Sport

Paris, 30 janvier — La commission désignée pour l'examen et la mise au point du projet présenté par M. Frantz Reichel sur le principe d'une Fédération par sport, s'est réunie hier soir, et, après avoir pris connaissance du rapport que lui a soumis son promoteur, a donné son unanime approbation à ce projet dans son ensemble.

Voici quelles sont les grandes lignes de cette nouvelle organisation, appelée à diriger sous peu le sport français.

Indépendance absolue de chaque Fédération dans son domaine sportif.

Direction de l'amateurisme et du professionalisme, tant masculin que féminin, par la même Fédération.

Création d'une super-Fédération. Titre proposé : « Union des Fédérations françaises de sports athlétiques ». Groupement interfédéral n'organisant aucune épreuve. Simple trait d'union, fournissant à ses constituants l'appui moral, représentatif et, à l'occasion, tribunal d'arbitrage sur les seules questions d'ordre général.

Ce séduisant projet, unanimement approuvé par tous les sportifs, sera exposé aux représentants de toutes les Fédérations sportives françaises au cours d'une réunion qui sera tenue mercredi prochain.

CYCLISME

DUPUY-GODIVIER ENLEVENT LES « 100 MINUTES »

La course à l'américaine dénommée « les 100 minutes » s'est courue jeudi soir au Vélodrome d'Hiver.

Deux équipes étaient à égalité de points à la fin de l'épreuve : les équipes Dupuy-Godivier et Egg-Cazalis, mais la première enleva la palme, ayant eu une place de plus de troisième.

Au sprint, Egg battit plusieurs fois Dupuy, légèrement souffrant.

Ellegaard-Deruyter étaient troisièmes, Juseret-Schilles, quatrièmes, suivis de Pouchois-Parisot et Thys-Vandenhove.

Trouvé gagna aisément l'épreuve de vitesse.

FOOTBALL RUGBY

MORT DE SABATHE

Une navrante nouvelle nous parvient. Le joueur Sabathé, le fameux avant de l'équipe première du Sport athlétique Bordeaux-Etudiants-Club, vient de succomber jeudi matin à l'hôpital militaire d'Angoulême.

A la suite d'un refroidissement contracté en service, une double congestion pulmonaire s'était déclaré, il y a une quinzaine de jours, et Sabathé avait dû être hospitalisé à Angoulême. Malgré les soins dévoués qui lui furent prodigués, et en dépit de sa robuste constitution, Sabathé fut terrassé par le mal.

Le rugby français perd en lui un bel athlète, dont les qualités morales égalaient les qualités physiques. Le Sport athlétique Bordeaux-Etudiants-Club pleure un de ses meilleurs rugbymen, un camarade estimé et aimé de tous.

A sa famille éplorée, à son Club si cruellement frappé, nous adressons nos bien vives et bien sincères condoléances.

R. H.

Les obsèques de Sabathé auront lieu dimanche matin à Bordeaux, où habite sa famille. Les membres du S. A. B. E. C., les coéquipiers de l'athlète si regretté sont convoqués pour samedi soir au siège du Club, café Saint-Projet, à six heures.

CHAMPIONNAT DE LA COTE-D'ARGENT

Rugbymen contre Stadistes

Dimanche, sur le terrain du Stade, au Bouscat, les équipes 1 et 2 du Rugby-Club bordelais rencontreront en championnat les équipes correspondantes du Stade bordelais.

L'équipe du R. C. B. sera considérablement renforcée par la rentrée d'anciens joueurs démobilisés. Elle sera redoutable.

Au S. B. U. C., le team, en pleine forme, se présentera au grand complet; l'international Rieu fera sa rentrée au centre de la ligne des trois-quarts.

Ce sera donc un match très intéressant, les deux équipes étant décidées à faire du beau jeu, sans se soucier du résultat.

Coup d'envoi à 2 h. 30.

CABISTES CONTRE CHEMINOTS

Dimanche, à Brienne, l'A. S. du Midi et le Cercle athlétique bordelais disputeront leur dernier match officiel. La lutte s'annonce sévère, car chacun des deux teams fera l'impossible pour éviter la dernière place dans le classement du championnat régional. Coup d'envoi, 2 h. 30.

MONTOIS CONTRE SABECISTES

Un grand match interfédéral, dont on lira tous les détails dans « Sports », mettra aux prises dimanche, à 14 h. 30, sur le ground d'honneur du Stadium (263, boulevard de Talence), les deux belles équipes de l'E. S. de Mont-de-Marsan, champion des Landres, et du Sport athlétique Bordeaux-Etudiants-Club, leader actuel de la Coupe de la Côte-d'Argent.

C'est une rencontre passionnante en perspective. Prix des places : 2 fr. et 1 fr.

FOOTBALL ASSOCIATION

LA COUPE DE FRANCE

Olympique contre V. G. A. M.

On ne parle, dans les milieux sportifs, que de ce grand match, certainement le plus émotionnant de tous ceux qui ont été joués jusqu'à présent à Bordeaux, y compris l'inoubliable Paris-Midi et la finale du Trophée de France.

L'Olympique, tenant de la Coupe l'année dernière, déplacera tous ses internationaux français et belges : Menot, Darques, Dartoux, Devergez, Lambrecht, Decoux.

De leur côté, les internationaux de la V. G. A. M. : Huot et Jourde, et les Gasqueton, Rôdel, Bard, Boyé, Hours, etc., seront là.

Le terrain de Mérignac est le plus régulier de Bordeaux.

Coup d'envoi à 14 h. 30.

Lire les détails complets dans « Sports ».

BASTIDIENS CONTRE OISEAUX DE CAZAUX

Le onze du Sporting recevra dimanche, sur son terrain de Benauge-Park, l'excellente équipe des « Oiseaux » de Cazaux. Cette équipe, qui a les meilleurs espoirs dans les championnats militaires, ne pouvait choisir meilleur entraînement.

Coup d'envoi à quinze heures précises.

BOXE

LE MATCH LENAERS-AUDOUY

Le gala organisé par le Cercle athlétique bordelais, le 2 février, à la salle Franklin, à quatorze heures trente, présentera un réel intérêt :

Lenaers et Audouy s'expliqueront en quinze rounds de 3 minutes. Le célèbre champion belge Lenaers (73 kil.) a un très beau record : champion de Belgique toutes catégories, vainqueur de Marchand, Pionnier, Stuber, Bob Scanlon, Balzac, Custers (champion poids lourds belges) et sept rounds avec Badoud, champion d'Europe.

Audouy (72 kilos), l'As français, a également des jolis matches à son actif : vainqueur de Tim Land, champion d'Australie; Batling Siki, champion américain; dernièrement, à Bordeaux, de Young Sharkey et, récemment à Paris, fit six rounds avec Badoud, champion d'Europe qu'il envoya deux fois à terre.

En dix rounds de 3 minutes, Alf. Francis (62 kilos) qui fit match nul avec Private Roye, vainqueur de Fred Petit et d'Osmin Lurie, contre Whitey Long (63 kilos), Américain. Puis, en six rounds de 3 minutes: Lajus (68 kilos), champion franco-suisse, contre Deschamps (72 kilos), qui a battu Boscq; Struzzi (68 kilos), Italien, contre Lapierre (65 kilos); Cram (51 kilos) champion mouche de Paris 1918, qui vient de battre Borot à Paris, se mesurera avec Routis (50 kilos), l'espoir du C. A. B.

Billets à l'avance sans augmentation de prix, 73, rue Sainte-Catherine, jusqu'à samedi soir. Il ne sera délivré que trois billets par personne.

Les membres du Cercle athlétique bordelais sont priés de retirer leurs cartes d'entrée gratuite vendredi, à vingt et une heures, au local rue Kyrié, 25.

Réunion de la commission d'organisation samedi, à vingt et une heures.

AURONS-NOUS ENFIN L'AUTONOMIE ?

Tel est le titre d'une très intéressante étude dont les récents et sensationnels événements qui se sont produits à l'U. S. F. S. A. font l'objet dans

"SPORTS"

Tous les sportsmen voudront être éclairés sur cette question d'une brûlante actualité.

"SPORTS"

EST EN VENTE PARTOUT

BORDEAUX

1

Il y a un an

1er FEVRIER 1918

A la suite du torpillage et du pillage du « Giralda » par les Allemands, un énergique mouvement de protestation se produit en Espagne. Le gouvernement espagnol remet à l'ambassade d'Allemagne une note indignée s'élevant contre de pareils actes.

Le vapeur français « Divès » est torpillé en Méditerranée.

Le gouvernement de l'Argentine se solidarise avec le Brésil, le Pérou et l'Uruguay et rappelle ses attachés militaires en Allemagne et en Autriche-Hongrie.

Le général belge Léman, rentré de captivité, arrive à Paris.

Légion d'honneur

Les artistes fêtent leurs décorés

Sur l'initiative de M. Bergaud, président de l'A. des anciens élèves de l'Ecole des Beaux-Arts, et de quelques artistes, un déjeuner a été offert chez Céré, jeudi, aux camarades Paul Antin, Charles Manciet, Franz Malzac et Pierre Miailhe, nommés chevaliers de la Légion d'honneur pour faits de guerre.

Un grand nombre de peintres, de sculpteurs, d'architectes s'étaient groupés autour des nouveaux chevaliers. On les a fêtés le verre, ou plutôt les verres en mains, avec une fraternelle et sincère allégresse. Les propos joyeux et autres ont alimenté la conversation, qui s'est prolongée dans l'intimité une partie de l'après-midi.

Au champagne, M. Bergaud avait mis une cordialité chaleureuse dans les félicitations adressées aux chevaliers. Il avait rappelé leurs mérites, évoqué la mémoire des camarades tombés au champ d'honneur, et salué le prochain retour de ceux qui montent la garde là-bas, sur le Rhin, et qu'on fêtera bientôt à leur tour.

Divers convives ont pris la parole pour marquer le caractère de cette petite manifestation et faire appel à l'union pratique et féconde de tous les artistes de Bordeaux et de la région.

M. Franz Malzac a répondu en termes délicats et émus au nom des nouveaux décorés.

Nous ne saurions trop féliciter l'organisateur de cette réunion, M. Bergaud, si heureusement inspiré.

MM. COTTIN & DESGOUTTES, **constructeurs d'automobiles, Lyon-Monplaisir,** informent leur clientèle qu'ils sont en mesure de livrer immédiatement leur modèle de châssis camionnette 15/1800 kilos, carrossable en type militaire, en car alpin ou en omnibus pour hôtels ou transports de voyageurs.

Transport des bagages et du mobilier des réfugiés regagnant les régions libérées

Le principe de la gratuité du transport pour les réfugiés regagnant leur domicile en régions libérées, est maintenu pour les bagages et le petit mobilier personnel, à l'exclusion des marchandises et objets de commerce et à destination des seules gares actuellement ouvertes au trafic.

Ces transports gratuits s'effectueront sous l'une des deux formes suivantes :

A) Bagages accompagnés, c'est-à-dire partant avec le voyageur, poids 30 kilos par voyageur adulte et 70 kilos par enfant de 3 à 7 ans avec maximum de 300 kilos par famille (y compris la franchise habituelle de 30 kilos par adulte et 20 kilos par enfant de 3 à 7 ans).

B) Transports non accompagnés effectués en petite vitesse. La gratuité est accordée au mobilier personnel, à l'exclusion des marchandises et objets de commerce, à raison d'un wagon de 10 tonnes au maximum par famille.

Ces expéditions en P. V. doivent donner lieu, de la part des intéressés, quand à l'obtention du matériel nécessaire au transport, à l'envoi au ministère des régions libérées (bureau des transports), à Paris, de lettres-types formées directement par les intéressés et qui seront exécutées dans un délai réglé par les possibilités. Le demandeur recevra un avis spécial lui notifiant, le moment venu, la possibilité d'effectuer l'expédition. Muni de cet avis, il se mettra en rapport avec la gare expéditrice pour la fixation de la date à laquelle pourra être effectué le transport. Au vu de l'acceptation par la gare expéditrice de ce transport à titre gratuit, le préfet délivrera le bon de transport pour être remis à la dite gare.

Mobilisés agricoles de la Gironde

Les mobilisés agricoles de la Gironde, appartenant au 2e échelon (classes 1894, 1895, 1896, 1897 ou assimilés à ces classes en vertu des majorations qui ont été déjà publiées à diverses reprises) seront démobilisés du 5 au 14 février 1919.

Ces mobilisés devront se présenter à la gendarmerie dont dépend leur commune. Ils seront porteurs de leur livret militaire et de toutes pièces justifiant leur situation. Ils verseront en même temps leur brassard et leur couverture.

Ravitaillement civil

Samedi 1er février, la municipalité fera vendre des pommes de terre, des oignons et des topinambours sur les marchés ci-après : Capucins, Grand-Marché, marché des Grands-Hommes, marché des Chartrons, marché de Lerme et marché de la place Amédée-Larrieu. Les heures et les prix de vente ne sont pas modifiés.

Le même jour, à partir de neuf heures du matin, des œufs seront mis en vente au Grand-Marché, au marché de la place Amédée-Larrieu, au marché de Lerme et au marché des Chartrons, à raison de 5 fr. 50 la douzaine. Il en sera attribué une douzaine par ménage.

Fédération maritime de Bordeaux

La Fédération maritime de Bordeaux, Syndicat de l'armement, s'est réunie en assemblée générale statutaire le 30 janvier 1919 pour le renouvellement de son conseil de direction et de son bureau pour l'exercice 1919; il est composé comme suit :

Président d'honneur, M. Alfred de Viai; président, M. Stéphane Millet; vice-présidents, MM. G. Tournier et G. Schrimpf; trésorier, M. de Kersablec; secrétaire, M. Robert Ferrière.

Service du nettoiement

La mairie nous communique l'ordre de service suivant, qui a été lu au personnel et affiché dans les divers locaux du nettoiement :

« Les divers services du nettoiement (balayage et enlèvement des détritus de ménage) ont donné lieu, depuis quelque temps, à des plaintes aussi nombreuses que justifiées.

Cet état de choses résulte d'un assez grand nombre de cas d'indiscipline, qui ne peuvent être tolérés. Rien ne saurait justifier de tels manquements au devoir professionnel, l'Administration s'étant toujours appliquée à assurer à tous les agents ou ouvriers placés sous ses ordres des salaires suffisants et en rapport avec les services rendus.

» Déjà, des mesures répressives ont été prises contre certains membres du personnel. Elles ne s'arrêteraient pas là si les faits regrettables qui ont été relevés venaient à se renouveler.

» Le public qui paie a le droit d'être servi, comme l'administration a le devoir d'exiger de tous la plus absolue déférence aux instructions qu'elle transmet par l'intermédiaire des chefs de service.

» H. NOZIERE, adjoint.

» Vu et approuvé : le maire, Ch. GRUET. »

Prêts d'animaux aux agriculteurs

Les besoins des armées en chevaux et mulets étant actuellement beaucoup moindres que par le passé, le ministre a décidé d'étendre dans une large mesure les prêts d'animaux aux agriculteurs, commerçants, industriels, etc., qui en feraient la demande.

Le général commandant la région rappelle à ce sujet que les demandes des postulants, apostillées par le maire, doivent être adressées à un commandant de corps de troupe monté, qui donnera satisfaction dans les délais les plus rapides.

A titre d'indication, il est signalé que le 14e d'artillerie, à Tarbes, possède 650 mulets ou mules susceptibles d'être prêtés.

Avis urgent

Les prisonniers de guerre démobilisés, les familles de disparus et de prisonniers morts en captivité sont invités à se réunir dimanche 2 février, à deux heures de l'après-midi, à l'Athénée, salle 3, dans le but de créer une Association amicale et mutuelle. Il est expressément recommandé aux prisonniers démobilisés d'être porteurs de leurs papiers militaires.

Inscription maritime

M. Mantel, administrateur de l'inscription maritime, remis par le département de la marine à la disposition des services de la marine marchande, est affecté à Bordeaux, en qualité d'adjoint au chef du quartier, en remplacement de M. l'administrateur Decoudier, qui recevra prochainement une autre destination.

M. Mantel prendra ses fonctions à Bordeaux le 3 février.

Avis important concernant les nouveau-nés

La préfecture de la Gironde nous communique la note suivante :

« Une maladie des yeux très dangereuse peut survenir quelques jours après la naissance de l'enfant et le rendre très rapidement aveugle. Un tiers des aveugles a perdu la vue par suite de l'ophtalmie purulente des nouveau-nés. Quand un nouveau-né présente de la rougeur — du gonflement des paupières — ou la moindre sécrétion dans les yeux, il ne s'agit pas « d'un courant d'air », mais d'une maladie très grave. L'enfant doit être examiné et soigné immédiatement, le jour même, par un médecin. »

Bains-douches à bon marché

Le préfet de la Gironde vient de faire connaître à l'Œuvre bordelaise des bains-douches à bon marché que le ministre de l'intérieur lui accordait une subvention exceptionnelle de 500 fr. en témoignage d'approbation pour ses efforts en faveur de la propreté corporelle, dont, la première en France, elle a pris l'initiative. Le nombre des bains-douches donné par l'Œuvre approche de 5 millions.

Une auto postes en flammes

Devant la poste de la gare du Midi, une auto-postes stationnait jeudi soir vers neuf heures. Tandis qu'on déchargeait le courrier, le chauffeur, voulant se rendre compte d'où venaient les ratés de son moteur, mit ce dernier en marche. Mais un retour de flamme au carburateur mit le feu à l'auto-postes. Malgré les efforts du chauffeur, qui fut assez grièvement brûlé, l'automobile fut totalement perdue. Il ne restait plus qu'un amas tordu, calciné.

La série des vols

Une somme de 97 francs, des bijoux et divers papiers ont été soustraits dans la chambre de Mlle Marie Abadie, 45, rue du Jardin-Public.

— Sous une tente du quai des Chartrons, plusieurs pièces de coton d'une valeur assez élevée ont été dérobés à la maison Kimpton, 2, rue d'Enghien.

— Dans les appartements de Mme veuve Péruzat, cité Desjujols, des cambrioleurs, profitant de son absence, ont emporté divers objets. On ignore ce qui a pu être dérobé.

Concours pour dames employées des P. T. T.

Un concours pour le recrutement de dames employées aura lieu les jeudi 10 et vendredi 11 avril 1919 au chef-lieu de chaque département.

Peuvent seules prendre part à ce concours : 1. la veuve ou l'une des filles (non mariée ou devenue veuve) de militaire tué à l'ennemi ou décédé des suites de blessures ou maladies résultant des événements de la guerre; 2. la femme ou l'une des filles (non mariée ou devenue veuve) de militaire porté disparu.

Les postulantes doivent être exemptes de toute infirmité, avoir une taille de 1 m. 50 au minimum et être âgées de 18 ans au moins et de 30 ans au plus au jour du concours.

Par exception, la limite maximum de 30 ans est reculée pour les postulantes utilisées depuis la guerre comme auxiliaires dans l'administration des postes et des télégraphes d'une durée égale à celle de leurs services en cette qualité.

Les postulantes devront adresser sans retard, sur papier timbré, une demande d'inscription au directeur des postes et des télégraphes de leur département, chargé de l'instruction des candidatures. Ce fonctionnaire leur fera parvenir le programme du concours.

La liste d'inscription sera close le samedi 1er mars au soir, et le nombre maximum des admissions à prononcer sera fixé dans les quinze jours qui suivront cette date.

LE MYSTÈRE DE CASTETS

On retrouve le corps de René Branlat

Le corps de René Branlat, instituteur adjoint à Saint-Macaire, vient d'être découvert dans l'écluse de Castets, à l'entrée du canal. Le cadavre apparut à la surface de l'eau au moment où l'on manœuvrait l'écluse pour le passage d'un bateau.

A onze heures, le corps était encore immergé. On attend des ordres pour le repêcher.

Le parquet de Bazas a été prévenu télégraphiquement par M. Giresse, maire de Castets. Les magistrats sont attendus dans l'après-midi.

M. David, commissaire de la brigade mobile, et l'inspecteur Giraudon sont sur les lieux.

M. Branlat père, prévenu, s'est rendu au bord de l'écluse et a parfaitement reconnu le corps de son fils.

Il apparaît de plus en plus probable que la version de M. Baudet, l'éclusier de Castets, est la plus plausible : à savoir que René Branlat n'a pas été victime d'un guet-apens, mais qu'il a dû faire une chute accidentelle dans le canal.

Dès la découverte du corps, l'émotion a été très vive à Castets, et on attend impatiemment l'arrivée des magistrats et du médecin légiste pour être fixé définitivement sur les causes de la mort de René Branlat.

PETITE CHRONIQUE

AU DEPOT. — Francisco G..., manœuvre, pour vol de sacs vides, soustraits au préjudice du service du ravitaillement.

— Pierre F..., pour vol de plusieurs bouteilles de vin au préjudice de sa propriétaire, Mlle Brunet.

Observatoire de la Maison Larghi

Du 31 janvier.

Heures	Ther°	Baro°	Ciel	Vents
Minima de la nuit	0.0	»	»	»
8 heures du matin	1.0	765.0	Brumeux	E.-N.-E.
Midi.....	2.0	766.0	Clair.	Dito,
Maxima du jour...	3.0	»	»	»

CHRONIQUE DU PALAIS

Nominations judiciaires

Un important mouvement judiciaire a été signé jeudi au conseil des ministres. Les trois nominations qui intéressent Bordeaux récompensent le juste mérite de trois des magistrats les plus estimés au Palais.

M. Bruneaud, substitut du procureur général, devient conseiller à la cour. Magistrat érudit, probe, zélé et humain dans la plus belle acception de ce mot, il mettra au service de son nouveau poste les plus rares, les plus précieuses qualités.

M. Bruneaud est remplacé au parquet de la cour par M. Dalesme, substitut du parquet de première instance, qui, mobilisé depuis août 1914, dirigeait à la frontière espagnole une organisation extrêmement délicate où se sont fait admirablement valoir ses merveilleux dons de clairvoyance, de méthode et de pénétration. M. Dalesme, magistrat d'élite, a rendu là à notre pays des services inoubliables.

Enfin le mouvement judiciaire nous permet de garder à Bordeaux, à titre définitif, M. Guéritaud, qui n'était que provisoirement substitut à notre parquet de première instance. On connaît l'éloquence, la force de persuasion, la droiture professionnelle de ce distingué magistrat, à bon droit redouté des escarpes et mercantis. Ainsi que MM. Bruneaud et Dalesme, nous félicitons bien sincèrement M. Guéritaud d'un avancement que nous avons le plus grand plaisir à enregistrer.

Chronique théâtrale

Taxe locale sur les spectacles

Le « Journal officiel » publie la loi autorisant Bordeaux à percevoir une taxe sur les places occupées, payantes ou non, dans les lieux permanents ou temporaires de spectacle et dont voici le texte :

« Les théâtres, cafés-concerts, cinémas, ménageries, courses de taureaux, luttes, combats de boxe, cirques et tous les spectacles, quels qu'ils soient, établis à Bordeaux dans des locaux permanents ou temporaires, paieront, pour chaque représentation, par place occupée, payante ou non, un droit de 10 centimes par place d'un prix inférieur à 4 fr., et de 20 centimes par place d'un prix égal ou supérieur à 4 fr.

» Les contrôleurs de l'administration municipale auront le droit d'exiger chaque jour, dès l'ouverture de la représentation, le versement du montant des droits.

» Des abonnements forfaitaires pourront être consentis par l'administration municipale, qui aura même la faculté d'exonérer de la taxe les entreprises dont les recettes minimes justifieraient cette mesure. »

Théâtre-Français

CARMEN

Mlle Lucy Arbeli devait chanter le rôle de Carmen, jeudi en matinée, au Théâtre-Français. Au dernier moment elle a été remplacée pour cause d'indisposition, par Mme Cécile Geyre, que nous avons eu déjà l'occasion d'apprécier dans l'œuvre de Bizet. Mme Geyre a une façon de comprendre et de réaliser scéniquement le rôle de Carmen qui lui est bien personnelle. Elle se garde de toute exagération dans les gestes, les allures de la capricieuse et volage bohémienne, et l'on se prend à avoir par instant quelque sympathie pour l'étrange fille, alors que tant d'autres interprètes s'appliquent à la présenter obstinément sous l'aspect d'une méchante et cruelle créature. Il y a peut-être dans cette dernière manière plus de vérité, mais il y a certainement moins de charme. Au surplus, le rôle est mené avec intelligence et si la voix de la chanteuse n'a pas l'ampleur et le timbre grave d'une contralto, elle a de l'agrément, émise avec toutes les ressources d'une sûre méthode.

M. Chardy incarne avec une ardente conviction le personnage de don José, faisant bien valoir comme chanteur les principaux motifs du rôle.

Nous avons revu dans les autres emplois les interprètes habituels, moins Mme Augusta Garcia, en ce rôle de Micaëla, confié maintenant à Mme Lowelly.

En soirée, « le Prophète » eut l'excellente exécution dont nous avons déjà constaté le succès. C. P.

Français - Saison d'opéra

LES PLUS BEAUX GALAS, LES MEILLEURS ARTISTES, LES TROIS PREMIERS TENORS DU MOMENT

Samedi, « **LA VIE DE BOHEME** » (Edmond Clément, Ritter-Ciampi).

Dimanche, en matinée, « **LE TROUVERE** » (Cazenave, Boulogne, Panis, J. Dalcia, Ferran).

Dimanche, en soirée, « **MANON** » (René Lapelletrie, Marvedorska).

Mardi, « **THAIS** », avec les trois créateurs à Paris, Edmond Clément, Lucy Arbell, Boulogne. — Spectacles de grand art que tout Bordeaux voudra voir.

Afgar aux Bouffes

Samedi, dimanche, matinée et soirée, « **AFGAR ou LES LOISIRS DU HAREM** », par la tournée Rasimi.

Lundi, en matinée, début de la troupe de music-hall, avec **Perchicot**, le célèbre champion cycliste.

La « Demoiselle du Printemps » à l'Apollo

Samedi, dimanche, matinée et soirée, la **cantatrice Maguy Senn**, paraîtra en intermède au 3e acte de « **LA DEMOISELLE DU PRINTEMPS** », la jolie opérette à grand succès, avec sa distribution incomparable.

Trianon-Théâtre

Tous les soirs et dimanche, en matinée et soirée, le plus agréable spectacle de la saison : « **MADEMOISELLE JOSETTE, MA FEMME** », avec toutes les vedettes : **Fertinel, Laurel, Guise, J. Lobis, R. Frank, Gony**, etc.

Scala-Théâtre

« **LA REVUE DE LA FEMME** ». — Samedi, distribution des prix du concours de chevelures. Scène nouvelle : « Les Restrictions », par Mlle Denebert et Réval. Danse inédite par Mlle Lacoste et M. Fleury. Dimanche, deux représentations avec les scènes nouvelles. Locations sans frais.

Alhambra-Théâtre

« **TIENS BON LA RAMPE, OSMIN !** », opérette, interprétée par les meilleurs artistes bordelais.

Alcazar-Théâtre

Samedi et dimanche, « **L'AS DE TREFLE** », drame palpitant, qui sera supérieurement interprété par la troupe au grand complet. — Prudent de louer.

RON THEATRE, 146, r. St-Genès. **Dim. 2 février**, matin, classique : **